

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt et un, le 19 juillet à 19 h 30
En exercice 23 les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dix-neuf heures trente au Foyer
Présents 17 André Bonnet en séance publique, sous la présidence de Mr Daniel SANS-CHAGRIN, Maire
Pouvoirs 2 **Date de la convocation :** 12 juillet 2021
Votants 19 **Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :**

Étaient présents :

ALAIN Sylvie, AMIRALD Jean-Louis, BEAUJARD Catherine, CARTIER François, COSNARD Daniela, COSNARD Marie-Claire, CROSEFINE Jean-Paul, DIROCCO Mireille, FAVIER Hélène, LAISEMENT Alex, LIZON Patrick, NOYE Yolande, OBLIGIS Eric, PITTET Isabelle, PUJOLLE Daniel, ROBUCHON Christian et SANS-CHAGRIN Daniel.

Étaient absents avec pouvoir :

GACHET Dolorès (pouvoir NOYE Yolande) et GORÉ Florian (pouvoir SANS-CHAGRIN Daniel).

Étaient absents :

AZOU Jean-Jacques, CHANSON Amandine, OLBERT Michel et TOUZARD Nathalie.

Secrétaire de séance : LIZON Patrick.

Le compte-rendu de la séance du 21 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2021-47

Décision Modificative Budgétaire

Monsieur le Maire fait une présentation des évolutions budgétaires prévisibles en matière de fonctionnement et d'investissement et propose de voter un ensemble de modifications afin d'ajuster les crédits en recettes et en dépenses comme suit :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-60631 : Fournitures d'entretien | 0.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 0.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-023 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 129 162.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 129 162.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 133 162.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 133 162.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 133 162.00 € | 133 162.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 129 162.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 129 162.00 € |
| D-1328 : Autres | 0.00 € | 6 220.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 13 : Subventions d'investissement | 0.00 € | 6 220.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2041582 : Autres groupements – Bâtiments et installations | 0.00 € | 25 963.64 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées | 0.00 € | 25 963.64 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2111 : Terrains nus | 0.00 € | 1 100.00 € | 0.00 € | 0.00 € |

| | | | | |
|--|--------------------|---------------------|---------------|---------------------|
| D-2151 : Réseaux de voirie | 0.00 € | 121 500.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-21534 : Réseaux d'électrification | 25 963.64 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique | 0.00 € | 342.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 25 963.64 € | 122 942.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 25 963.64 € | 155 125.64 € | 0.00 € | 129 162.00 € |
| Total Général | | 129 162.00 € | | 129 162.00 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications budgétaires telles que proposées.

Délibération n° 2021-48

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la numérisation des actes d'Etat Civil au titre du Fond de la Transformation numérique des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a pour projet de faire numériser les actes d'Etat Civil de la commune. Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fond de la Transformation numérique des Collectivités Territoriales.

Dans ce contexte, la subvention 2021 sollicitée s'élève à 5 364 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De solliciter une subvention du Fond de la Transformation numérique des Collectivités Territoriales pour le projet « Numérisation des actes d'Etat Civil »,
- D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2021-49

Choix d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux à la Mairie siège

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite réaliser des travaux à l'accueil de la Mairie siège et dans la partie sanitaire (avec mise aux normes handicapées). Pour cela, il souhaite confier la maîtrise d'œuvre à un architecte. Il a consulté plusieurs architectes et propose de retenir l'architecte Dominique MAES. Son contrat s'élève à 9 840 € TTC.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De retenir l'architecte Dominique MAES pour les travaux à la Mairie siège,
- D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2021-50

Choix d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension et de réaménagement des locaux techniques situés à Saint Patrice

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite réaliser des travaux d'extension et de réaménagement des locaux techniques situés à Saint Patrice. Pour cela, il souhaite confier la maîtrise d'œuvre à un architecte. Il a consulté plusieurs architectes et propose de retenir l'architecte Dominique MAES. Son contrat s'élève à 14 640 € TTC.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De retenir l'architecte Dominique MAES pour les travaux aux locaux techniques,
- D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2021-51

Convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du Département d'Indre-et-Loire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques entre le Conseil Départemental et la commune de Coteaux-sur-Loire arrive à échéance.

Le Conseil Départemental propose de la renouveler pour Coteaux-sur-Loire.

Le portail Nom@de a vocation à permettre à tous les inscrits des bibliothèques publiques d'Indre-et-Loire de bénéficier d'un ensemble de ressources en ligne accessibles à distance.

La commune devra verser 13 centimes par habitant et par an. La présente convention sera établie pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction deux fois.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

A la majorité (1 abstention : Mireille DIROCCO et 18 pour), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques. La convention est jointe en annexe à la délibération.

Délibération n° 2021-52

Convention de partenariat entre la commune et le Ciclic-Centre Val de Loire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite signer une convention de partenariat avec le Ciclic-Centre Val de Loire. Cette convention a pour but d'organiser une lecture « Parcours dans la littérature indienne » faite par Sarah Haxaire le samedi 16 octobre 2021 à la Médiathèque des Coteaux. Si la commune signe cette convention, elle s'engage à payer 270 € dès réception de la facture.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

A la majorité (1 contre : Isabelle PITTET et 18 pour), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le Ciclic-Centre Val de Loire. La convention est jointe en annexe à la délibération.

Délibération n° 2021-53

Convention Tarification sociale des cantines scolaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite signer une convention triennale pour la tarification sociale des cantines scolaires. Cette convention permettra d'obtenir une aide de l'Etat. Cette aide s'élève à 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 €. La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la tarification sociale des cantines scolaires. La convention est jointe en annexe à la délibération.

Délibération n° 2021-54

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) car c'est obligatoire. Le PCS définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Monsieur le Maire présente le PCS aux membres du Conseil Municipal. Il précise que le PCS devra être actualisé chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le PCS présenté par Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Délibération n° 2021-55

Déclaration d'intention d'aliéner (commune déléguée de Saint Michel sur Loire)

Suite à l'instauration du droit de préemption urbain, dans les zones urbanisées et à urbaniser, tout bien immobilier « préemptable » mis en vente dans ces zones doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner auprès de la mairie qui dispose d'un délai de 2 mois à compter de sa réception pour faire connaître sa réponse.

- Une déclaration a été reçue le 23 juin 2021 concernant un bien sis 4, Route de Langeais cadastrés F 52.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens susvisés.

Séance levée à 20h19.

Pour extrait, à Coteaux-sur-Loire, le 20 juillet 2021.



Le Maire,

Daniel SANS-CHAGRIN.